



# **PETITE ENFANCE**

## **APPEL à la GREVE le 30 mars 2021**

### **POUR L'ABANDON du PROJET TAQUET**

Après les grèves de janvier et février 2021, Adrien Taquet, Secrétaire d'État à l'Enfance et aux Familles est resté sourd aux revendications des salariés de la Petite Enfance. Il maintient son projet de décret de réforme des modes d'accueils.

**C'est pourquoi, la FNAS FO et la Fédération des Services Publics et des services de Santé FO appellent tous les salariés et agents publics du secteur petite enfance à la grève le 30 mars 2021.**

**Nous refusons** la dégradation de nos conditions de travail.

**Nous refusons** le taux de 15 % d'enfants accueillis en surnombre en crèche tous les jours.

**Nous refusons** les dérogations à 5,5 m<sup>2</sup> en « zone dense » à la surface minimale par enfant.

**Nous refusons** la présence d'un professionnel pour 6 enfants avec l'inclusion des apprentis dans le calcul du taux d'encadrement à hauteur de 15 %.

**Nous refusons** la 1/2 heure de temps d'analyse de la pratique par mois en crèche et rien de tangible pour les assistant.e.s maternel.le.s.

**Nous refusons** la possibilité pour les Éducateurs de Jeunes Enfants, sans expérience professionnelle, de diriger tout type d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de moins de 40 enfants.

**Nous refusons** l'augmentation des capacités des micro-crèches à 12 enfants.

**Nous revendiquons** la suppression de l'accueil des enfants en surnombre.

**Nous revendiquons** une surface minimale de 7 m<sup>2</sup> par enfant partout.

**Nous revendiquons** une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel(le) pour 5 enfants, des ratios d'encadrement à 50/50, hors apprentis.

**Nous revendiquons** un temps d'analyse de la pratique de 2 heures /mois partout.

**Nous revendiquons** une expérience professionnelle exigée pour diriger tout type d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant.

**Nous revendiquons** le maintien de la capacité d'accueil des micro-crèches à 10 enfants.

**Nous revendiquons** le financement de postes de personnel qualifié à hauteur des besoins.

**Nous revendiquons** la revalorisation des rémunérations.

**Nous revendiquons** un plan ambitieux de formation continue des professionnels(les) des modes d'accueil collectifs et individuels.

**FO reste déterminée pour que les secteurs de l'enfance et de la petite enfance bénéficient de l'augmentation de 183 € par mois comme dans la Fonction Publique Hospitalière.**

Paris, le 15 mars 2021  
Pour la FNAS FO : 01 40 52 85 80  
Pour les SPS FP : 01 44 01 06 00